



INFORMER

ANTICIPER

DÉBATTRE

PROJETER

SYNTHÉTISER

FINANCER

ORIENTER

ROB25

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'ANIMATION
BUDGET ANNEXE**

Préambule, Contexte & Obligations légales du

Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires** ;
- les **engagements pluriannuels** ;
- la **structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

A noter que cela doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

Sommaire

I Les finances nationales

1. Un contexte marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation, un creusement du déficit et des finances locales tendues.

- a. Eléments de contexte
- b. Le contexte macroéconomique
- c. L'objectif général du Projet de Loi de Finances 2025

2. Les mesures impactant les collectivités locales

- a. Les principales mesures
- b. Les mesures complémentaires

II La situation financière de la Maison de l'initiative et de l'Animation fin 2025

- 1. Les dépenses de fonctionnement
- 2. Les recettes de fonctionnement

III Les orientations budgétaires pour 2025

I Les finances nationales

Depuis décembre 2024, les finances nationales et locales sont issues de la Loi Spéciale permettant d'assurer la continuité du service public en l'absence de budget.

Dans ce contexte inédit, les éléments repris ci-dessous rappellent les orientations du texte initial du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) et du discours de politique générale du Premier Ministre, le 14 janvier 2025.

Le débat d'orientation budgétaire doit donc tenir compte de ces circonstances inédites qui amènent les collectivités à approuver leur budget avant celui de la nation.

1 – Un contexte marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation, un creusement du déficit et des finances locales tendues.

Dans la mesure où le texte initial de Projet de Loi de Finances (PLF) reste une base du futur projet, il en est rappelé les hypothèses et orientations principales.

A – Eléments de contexte :

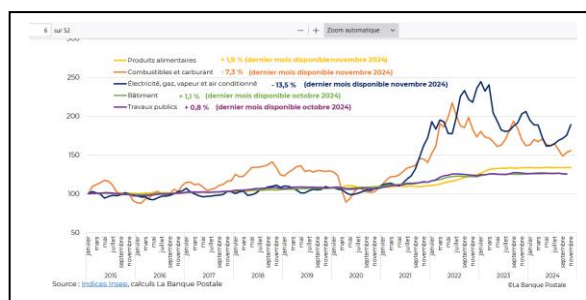
La préparation du PLF 2025 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée Nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier puis de la motion de censure à l'occasion de la présentation du PLF. Cette instabilité a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025, dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public.

Le PLF 2025 initial présenté avec dix jours de retard, le 10 octobre 2024, affichait un objectif premier de redressement des comptes publics en passant prioritairement par la réduction de la dépense publique.

Cette ambition s'appuyait sur les projections de fin d'exercice 2024 suivantes :

- Un contexte économique marqué par des taux d'intérêt élevés qui ont ralenti l'investissement privé et public.
- Une croissance estimée à +1,1 % selon l'INSEE, la Banque de France et l'OCDE.

« D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu. À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024. » Source : INSEE



Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation (IPC) aurait progressé à +1,8 % sur l'année, la baisse du prix de l'énergie se poursuivrait, de même que la stabilisation des prix des produits alimentaires.

Dans un avis du 31 octobre 2024, le Haut Conseil des Finances Publiques souligne que la dégradation du budget de l'État en 2024 est d'une ampleur exceptionnelle hors période de crise. Le déficit public s'est dégradé de 1,7 point de PIB, passant de 4,4 points (prévision dans le budget initial de 2024) à 6,1 points (en fin de gestion).

Le Haut Conseil relève qu'en 2024, le creusement du déficit, conjugué au repli de l'inflation, se traduit par une remontée importante du ratio de dette publique, prévu à 112,8 points de PIB, soit +2,9 points par rapport à 2023.

Le Haut Conseil rappelle que garantir la soutenabilité à moyen terme des finances publiques exige des efforts immédiats et soutenus dans la durée. À cet égard, il estime indispensable que la France respecte la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement et ne pas voir sa position continuer de s'éroder au sein de la zone euro, tout en finançant les investissements prioritaires et en préservant son potentiel de croissance.

Pour 2025, la situation actuelle au Proche Orient et au Moyen-Orient aura un effet sur le coût du transport maritime et des produits manufacturés. La progression de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) se situerait à +1,6 %.

Pour 2025, la croissance est estimée à +1,1 % par l'INSEE, à +1,2% par la Banque de France et l'OCDE, à +1,3% par le FMI... L'inflation se situerait aux alentours de +1,8 %.

B – le contexte macroéconomique :

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF pour 2025 est établi et discuté dans un contexte de nécessaire réduction des dépenses. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée Nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
Croissance (source : PLF 2025)	1,1%	1,1%
Déficit public (source : PLF 2025)	-6,1%	-5,0%
Inflation (source : PLF 2025)	+2,1%	+1,8%
Endettement en % du PIB (source : PLF 2025)	112,9%	114,7%

L'année 2023 avait été marquée par une forte dynamique des dépenses et des recettes de fonctionnement des collectivités du bloc communal. Grâce au dynamisme des recettes, en particulier fiscales, l'épargne brute de l'ensemble des communes et EPCI a augmenté en 2023 de 5,4% par rapport à 2022.

Cependant, en 2024, la situation financière de ces mêmes collectivités risque de se tendre : les dépenses de fonctionnement auraient continué à augmenter à un rythme soutenu de +4,8%, tandis que le dynamisme des recettes faiblirait avec une évolution à peine supérieure à 3%.

En conséquence, l'épargne brute des communes et EPCI pourrait avoir diminué de 4,4% en 2024.

Par ailleurs, le fonds de roulement total des collectivités du bloc communal diminuerait de 3,7 milliards d'euros en 2024 après avoir connu l'équilibre en 2023.

Enfin, l'encours de dette totale des collectivités du bloc communal augmenterait de près de 2% pour s'établir à 141 milliards d'euros à l'issue de l'année 2024.

C – L'objectif général du Projet de Loi de Finances 2025.

Le PLF pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025, puis sous les 3% à l'horizon 2029. Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros devaient provenir de recettes nouvelles.

La décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins se serait établie comme suit :

	2024
	En Mds €
Budget de l'Etat	21,5
Budget de la Sécurité sociale	14,8
Budget des collectivités locales	5,0
TOTAL	41,3

Sur les recettes, un effort de 20 Mds € avait été estimé, financé par des mesures fiscales exceptionnelles et temporaires vis-à-vis des plus grandes entreprises (plus hauts revenus, >1 Md€ de CA annuel) et des ménages les plus aisés (>500 K€ de revenu fiscal de référence annuel pour le foyer fiscal d'un couple).

La réduction de certaines niches fiscales serait également venue appuyer cet effort.

Le taux de prélèvements obligatoires serait stabilisé à 42,8 % du PIB en 2024 et 43,6 % du PIB en 2025.

Outre le fait que des mesures fiscales seront délicates à mettre en œuvre pour 2025, au regard de l'impossibilité de dispositions rétro-actives, il convient de noter que lors de son discours de politique générale du 14 janvier 2025, le Premier Ministre a indiqué que :

- La France vise désormais un déficit public de 5,4% du PIB en 2025 (supérieur à la projection de 5% du précédent gouvernement).
- La prévision de croissance est revue à 0.9% en 2025, conformément aux prévisions de la Banque de France", contre 1,1% avant la censure.
- Des économies importantes seront proposées.

Concernant la fiscalité, il a estimé que les entreprises devaient être "prémunies contre des augmentations exponentielles d'impôts et de charges". Il ne s'est pas prononcé sur une éventuelle taxe visant les hauts revenus.

Le 16 janvier, le Sénat a validé un effort financier de 2.2 Md € pour l'année 2025 de la part des collectivités.

2 – Les mesures impactant les collectivités locales.

Suite à la motion de censure du 4 décembre 2024, entraînant la chute du gouvernement et l'impossibilité de voter un budget pour la France avant le 31 décembre 2024, 3 textes ont été adoptés pour garantir le fonctionnement des établissements publics :

- La Circulaire du 12 décembre 2024 ;
- La Loi spéciale du 20 décembre 2024, prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 sur les lois de finances ;
- Le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024, relatif à la répartition des crédits pour les services votés en 2025.

En synthèse, ces textes stipulent qu'en attendant l'adoption de la Loi de Finances, la continuité du service public est assurée par la reconduction temporaire (jusqu'au vote du budget) des dotations 2024. De plus, l'État prévoit un contrôle budgétaire renforcé des organismes publics afin de s'assurer que les mesures prises respectent l'esprit « services votés », dont l'objectif 1^{er} est d'assurer la continuité du service public. Pour construire leur budget, les collectivités sont renvoyées à l'esprit du décret et à leurs propres responsabilités au titre de leur libre administration. Aucune dotation discrétionnaire (dans le cadre des politiques de soutien à l'investissement local) n'est validée pour accompagner les nouveaux projets 2025 mais les engagements antérieurs seront tenus.

Les mesures présentées ci-dessous sont issues du PLF 2025 initial.

A – Les principales mesures.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Le montant de la DGF serait égale au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.

Pour les dotations de péréquation, elle suivrait la même croissance qu'en 2024 :

o DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : + 140 M€ (+5%)

o DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : +150 M€ (+6,7%)

Il ne s'agit pas d'un abondement externe, ces progressions seront financées par la DGF et la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité progresserait de 90 M€ (identique à 2024), financée par écrêtement de la dotation de compensation.

La minoration des variables d'ajustement serait très importante avec 487 M€ de baisse, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle ferait l'objet d'une minoration (baisse significative des parts communales, intercommunales, départementales et régionales).

Le versement transport serait reconduit à l'identique par rapport à 2024.

Concernant la poursuite du soutien à l'investissement local :

Les différentes dotations de soutien à l'investissement (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation Politique de la Ville (DPV), Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)) seraient maintenues à leur niveau pour un total de 2 Md €.

Toutefois, l'enveloppe allouée au Fonds Verts seraient réduits, passant de 2,5 à 1 Md €.

Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :

Outre l'abaissement du taux, des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité au FCTVA seraient exclues afin de dégager 800 millions d'euros d'économies.

Le taux de la compensation passerait de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

Ne seraient plus retenues dans l'assiette des dépenses éligibles, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voirie, de réseaux et des prestations de solutions informatiques en cloud (dépenses de fonctionnement).

Concernant la répartition du FPIC :

L'article tire les conséquences des apports de la Loi de Finances 2024 qui a remplacé, dans le calcul des indicateurs financiers, le produit de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE.

Par suite d'une décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'une même EPT (Etablissement Public Territorial), ces modalités dérogatoires sont abrogées et à partir de 2025 la répartition du FPIC pour ces communes sera donc effectuée selon les modalités de **droit commun** (population et potentiel).

Concernant l'évolution de la cotisation employeur :

Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 4 points, ce qui représente en globalité 1,3 Md€.

Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure qui vient en addition des progressions prévues pour 2026 et 2027.

B – Les mesures complémentaires.**Instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :**

Dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, un fonds de réserve est créé qui sera alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités « limité au maximum à 2% des recettes réelles de fonctionnement ».

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€, donc principalement les Régions, les Départements, les EPCI et les grandes communes.

Une règle d'exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés. Au regard de ce critère, il est possible que la CAMVS ne soit pas concernée.

Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

Stabilisation en valeur pour 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités :

Exceptionnellement, les montants de TVA versés en 2024 aux grandes collectivités seront reconduits en 2025. Ce qui signifie que les collectivités ne bénéficieront pas du dynamisme de la TVA en 2025 au titre de la participation à l'effort d'assainissement des comptes publics.

La commune n'est pas concernée par cette mesure.

Report de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) :

En 2024, la suppression de la CVAE, engagée en 2023 avec une réduction de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).

L'article prévoit de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030) : le taux de 2024 serait reconduit de 2025 à 2027 et une diminution progressive reprendrait en 2028 jusqu'à suppression en 2030.

A retenir :

- Objectif de dégager 53 Mds € de marge de manœuvre supplémentaire pour contenir le déficit public à 5%.
- Maintien des dispositifs de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) à hauteur de 2 Mds €.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera égale au niveau de 2024 soit 27,24 Mds €.
- FCTVA : suppression de l'assiette des dépenses éligibles des dépenses de fonctionnement. Le taux de compensation passe de 16,404% à 14,85%.

Enjeux de la commune :

- Absorber financièrement les objectifs d'économies annoncés dans le PLF 2025 sans amoindrir l'offre de services proposée aux administrés.
- Trouver des leviers de financement dans un contexte où il est nécessaire d'investir.

II La situation financière de la Maison de l'Initiative et de l'Animation fin 2024

Le Compte Administratif 2024 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement :

C.A provisoire 2024		
		 FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2024 (+BS et DM)	DEPENSES	603 511,29 €
	RECETTES	603 511,29 €
REALISE 2024	DEPENSES	330 060,61 €
	RECETTES	360 435,24 €
RESULTATS 2024		30 374,63 €
RESULTATS CUMULES		173 538,29 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		203 912,92 €

En 2024, la Maison de l'Initiative et de l'Animation enregistre un excédent de fonctionnement de 30 374,63 €.

Après une première année de mise en place, le Centre Social est solidement établi et fait preuve d'un dynamisme remarquable tant en matière de dépenses que de recettes. En effet, la hausse de ces dernières permet de générer un excédent tout en offrant une variété d'activités aux habitants.

1 – Les dépenses de fonctionnement

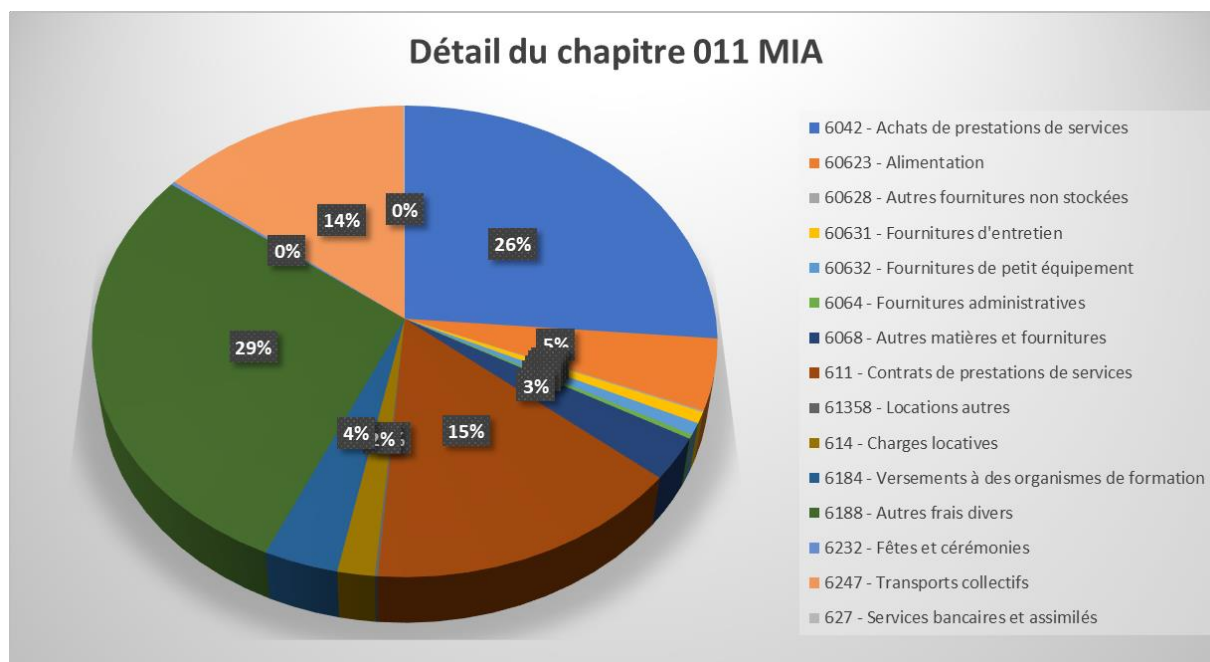
Après la création du Centre Social en 2023, le budget annexe de la Maison de l'Initiative et de l'Animation bénéficie désormais d'une année de recul.

Le projet social poursuit la déclinaison de différents objectifs qui répondent aux enjeux suivants :

1. Structurer le projet social autour de trois dimensions : La petite Enfance / Enfance – La Jeunesse – La famille (parentalité).
2. La nécessité de garantir la fonction accueil de l'équipement et de l'ensemble des activités proposées.
3. Le besoin d'améliorer la communication des offres existantes pour faciliter l'implication et la participation des habitants.

Les principales dépenses sont recensées au chapitre 011 « Charges à caractère général ». En effet, les dépenses de personnel sont reprises dans le budget principal.

Le graphique représenté ci-dessous permet de visualiser les principales dépenses du chapitre 011 :



ANALYSE DU 011	
Nature	2024
6042 - Achats de prestations de services	40 974,71 €
60623 - Alimentation	7 566,01 €
60628 - Autres fournitures non stockées	162,33 €
60631 - Fournitures d'entretien	1 166,63 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 239,09 €
6064 - Fournitures administratives	452,70 €
6068 - Autres matières et fournitures	4 513,18 €
611 - Contrats de prestations de services	23 660,00 €
61358 - Locations autres	216,00 €
614 - Charges locatives	2 736,36 €
6184 - Versements à des organismes de formation	5 502,04 €
6188 - Autres frais divers	44 688,41 €
6232 - Fêtes et cérémonies	372,55 €
6247 - Transports collectifs	22 200,10 €
627 - Services bancaires et assimilés	134,99 €
TOTAL	155 585,10 €

Les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à 155 K€, ce qui représente une hausse de 33 % qui reflètent la hausse de la fréquentation. Les principales dépenses de ce chapitre portent sur l'alimentation, notamment les repas liés à l'organisation des ALSH ainsi qu'à d'autres animations proposées par la MIA, qui représentent environ 55 % du total. Par ailleurs, les sorties, séjours, transports et interventions constituent 29 % des dépenses du chapitre 011.

Charges de personnel :

EFFECTIFS	CATEG	2023	2024
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	0	0
	CATEG B	1	1
	CATEG C	9	12
	S/TOTAL	10	13
Contractuels non permanents	CATEG A	1	0
	CATEG B	1	0
	CATEG C	50	49
	S/TOTAL	52	49
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	TOTAL	4	5
TOTAL EFFECTIFS	TOTAL	66	67

La masse salariale est reprise dans le budget principal. On note la stabilité des effectifs avec la pérennisation de certains postes.

Il convient de noter qu'à la rentrée scolaire 2024-2025, la ville a dû reprendre la surveillance de cantine de l'école Willy Dubois.

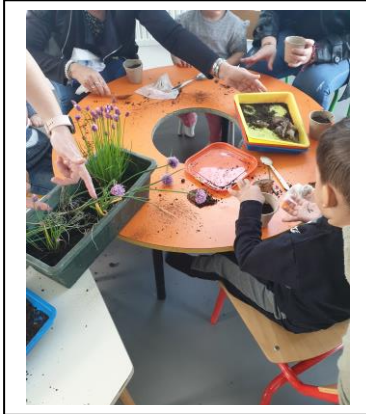
Les charges de gestion courante (chapitre 65) (174 K€) correspondent au reversement de l'excédent de 2023 sur le budget principal.

En 2024, la MIA, composée de 4 pôles « Enfance – Jeunesse – Famille – Sports », grâce à son budget de fonctionnement :

Le pôle « Enfance » a pu consolider les ateliers parentalité proposés :

Les Matinées de l'Eveil se déroulent les mardis et jeudis matin à la MIA, où deux animatrices diplômées accueillent les familles avec des enfants de moins de 3 ans. En 2024, diverses activités (manuelles, motrices, culinaires) ont été organisées par les animatrices, toutes centrées sur le thème « Les pays du monde ».





D'autres interventions ont également eu lieu : poursuite de l'éveil musical aux familles en partenariat avec l'école de musique, ateliers animés par une sage-femme autour du bébé, de la jeune maman : portage, allaitement, massage bébé, gestion des pleurs, trouble de l'oralité alimentaire...

Différentes animations et activités rassemblant les familles des Matinées de l'Eveil, les Accueils de Loisirs des enfants et parents de la Crèche Bébé Rêve ont également été proposées : rencontres intergénérationnelles au Foyer Soleil, découverte de l'école maternelle avec le projet « premiers pas à l'école », sortie à Pairi Daiza.

L'Eveil Corporel : les séances d'Éveil se poursuivent chaque mois, le samedi matin, pour les familles avec des enfants de moins de 6 ans. En moyenne, entre 15 et 20 familles sont accueillies par séance. Ces rencontres se déroulent à l'École Maryse Bastié de 9h à 11h, avec des horaires d'arrivée et de départ libres. Des parcours de motricité sont organisés par un éducateur et un coach sportif pour stimuler l'éveil moteur des enfants. De plus, diverses interventions de professionnels ont été proposées pour échanger avec les parents et animer des ateliers de découverte, tels que Bébé signe, Massage Bébé, ainsi que des interventions de psychologues et d'ergothérapeutes.



Le pôle « Jeunesse » a développé ses activités, notamment via les **ACM - Accueils Collectifs de Mineurs (nouvelle appellation des Centres de Loisirs)** :



Ils constituent un espace éducatif dédié à la détente, au jeu et à la découverte. Ils offrent aux enfants et aux adolescents la possibilité de s'engager dans diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, etc.) tout en favorisant leur autonomie et le vivre ensemble.

En 2024, les ACM ont ouvert leurs portes les mercredis et durant les vacances scolaires.

En plus des activités classiques, les jeunes ont eu l'occasion de participer à de nombreuses sorties et activités sports et loisirs (bowling, laser game, Loisi'Kid, patinoire, cinéma, piscine et goûters festifs) mais aussi culture à travers un projet partenarial avec l'IME, des visites de Lille de son architecture et son Opéra.

Les ACM estivaux se sont terminés en beauté avec deux spectacles de fin de centre sur le thème des Jeux Olympiques. Chaque groupe a eu la chance de se produire sur scène, et de nombreuses familles ont afflué pour assister à ces représentations.

Pour assurer les missions d'animation et d'encadrement, les animateurs titulaires sont mobilisés, ainsi que de jeunes diplômés ou en formation BAFA.

Les formations BAFA :



Le BAFA, ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, permet d'encadrer occasionnellement des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Pour obtenir ce brevet, les jeunes, âgés d'au moins 16 ans, doivent suivre les étapes suivantes :

- une session de formation générale de 8 jours, qui leur permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires à l'animation ;
- un stage pratique d'au moins 14 jours, durant lequel ils mettent en pratique les compétences

acquises.

- une session d'approfondissement d'un minimum de 6 jours, visant à approfondir et compléter leurs acquis.

En 2024, le Centre Social – MIA, en collaboration avec La Ligue de l'Enseignement, a proposé une formation générale ainsi qu'une session d'approfondissement sur le thème des « Grands Jeux et Journées à thème ». Ces deux sessions ont connu un grand succès, formant 43 jeunes, principalement Jeumontois.

L'accueil des jeunes 11-25 ans :

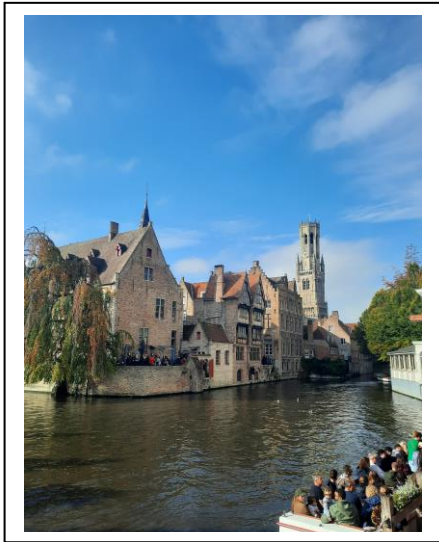
Les adolescents de 11 à 17 ans sont accueillis chaque vendredi soir dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Chaque mois, ils organisent une soirée à thème (pizza, jeux vidéo, jeux de société, color party, soirée déguisée, etc.) et ont également la possibilité de sortir de Jeumont pour participer à diverses activités (escape game, quiz musical, padel et futsal, accrobranche, laser game).

De plus, un projet intitulé « Atelier d'écriture » a été lancé dans le cadre de la Cité Educative. À l'issue d'une année, les jeunes auront l'opportunité d'enregistrer un titre en studio.



Depuis novembre 2024, la MIA accueille aussi les jeunes de 18 à 25 ans chaque samedi après-midi, de 13h à 16h. Ces rencontres favorisent les échanges, le partage d'idées et la construction de projets communs.

Le pôle « Famille » a mis en place un plan d'action destiné aux membres, comprenant l'acquisition d'une carte d'adhésion nominative valable pour une durée d'un an. Cette carte permet aux adhérents de participer à une ou plusieurs activités proposées par le Centre Social - MIA.



Voici les tarifs de la carte d'adhésion :

- Tarif 2024 pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans : 4€
- Tarif 2024 pour les jeunes et adultes de plus de 18 ans : 6€
- Tarif 2024 pour les familles (sans limite d'enfants) : 9€

Ces tarifs seront reconduits en 2025.

Le Centre Social MIA a la satisfaction de compter plus de 200 adhérents.

Concernant les « Voyages des Familles », quatre d'entre eux ont été organisés en 2024. Ces voyages sont accessibles à tous les adhérents du Centre Social MIA.

Les destinations de l'année 2024 :

- Bruxelles avec projection d'un film au planétarium
- Touquet Paris-Plage – Journée libre à la mer
- Bruges – La petite Venise du Nord
- Marché de Noël d'Amiens

Les portes ouvertes « La MIA en fête ! » :

Le samedi 22 juin, l'ensemble de l'équipe de la MIA s'est mobilisée pour accueillir les Jeumontois au Centre Social. Cette journée a permis de faire découvrir ou redécouvrir les diverses activités proposées par la MIA tout au long de l'année.



Au programme, plusieurs ateliers animés par les intervenants du centre social : création de graffitis, structure gonflable, cuisine participative, activités sportives et manuelles. Cette journée festive a rassemblé près de cent personnes.

Les quartiers d'été : Cet été, la MIA a proposé aux Jeumontois, **cinq journées** festives dans le cadre des quartiers d'été :



- Plateau du Stade Mathez sur le thème de la fête foraine : avec des jeux anciens, structure gonflable, jeux forains, tour en poney, magicien, sculpture sur ballons.
- Plateau et salle Jean Bouin sur le thème des Jeux olympiques : Vélo trike, cours d'aéro boxe, jeux de balles, découverte du handball, quizz sur les JO.

- Salle Estienne d'Orves sur le thème du sport avec une initiation à la Capoeira (art martial Brésilien), initiation à la boccia et à la sarbacane, le jeu des sumo, foot freestyle, jeu d'escalade, jeux anciens, gelly paintball.
- Complexe Mathez sur le thème du sport : tournois de foot et de basket, vélo smoothie, Initiation au ceci-foot, initiation au break dance, jeux sportifs.
- Cour de l'école Ronsard sur le thème du cinéma : cinéma en plein air avec la projection en soirée du film Rasta Rockett.

Chaque journée a attiré plus d'une centaine de participants, offrant des animations variées dans les différents quartiers, facilitant les rencontres et renforçant le lien social.

Les autres animations :

« Café des Habitants » : 9 sur l'année 2024.

L'objectif est de rassembler les adhérents du Centre Social, de créer du lien et d'échanger autour des différentes activités proposées par la MIA.

« Fête vos Jeux » : 4 sur l'année 2024.

Ces soirées Jeux de société, en partenariat avec la Ludothèque, sont proposées aux familles.

« La chasse aux œufs » qui a réuni une soixantaine d'enfants et leurs parents dans la cour de l'école la Bruyère pour les petits et la MIA pour les plus grands.

Ateliers parents et parents-enfants : 7 sur l'année 2024

Sur divers thèmes, allant de la sensibilisation aux écrans à la création de cosmétique.

« Club couture » : tous les mardis et jeudis de 14h à 17h à l'annexe Coubertin.

Le pôle « Sport » continu de tisser des liens avec le tissu associatif et les habitants avec une multitudes d'actions comme *Sport Habitants « A vos Baskets ! »* :

Chaque mardi et vendredi, notre éducateur sportif propose des séances de sport aux adhérents de la MIA.

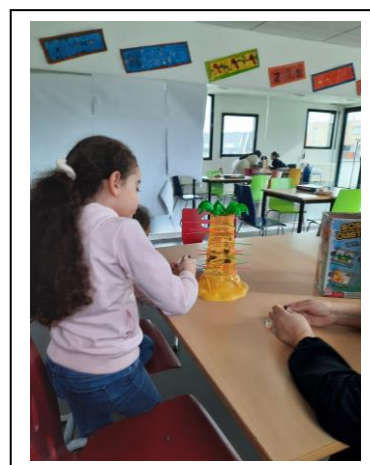
La Gym Douce au Foyer Soleil :

L'éducateur sportif propose, généralement les jeudis, de la gym douce aux séniors. Les séances se déroulent dans la salle de vie du Foyer Soleil.

Les Camp Ados :

En parallèle des ACM, deux semaines de camp sportif à destination des ados (11 à 16 ans) sont proposées.

Le camp se déroule à la base de Loisirs d'Hirson – Domaine de Blangy. Au programme des semaines : VTT, Canoë, Tir à l'arc, Course d'Oriente ou encore escalade.



Séjour ski :



Pour la première fois cette année, 24 adolescents âgés de 11 à 17 ans ont eu la chance de participer à un séjour au ski, en Haute-Savoie, une expérience inédite axée sur la découverte des sports d'hiver.

Au programme : des cours de ski animés par l'ESF, des promenades en chiens de traîneaux, une visite d'une fromagerie locale, ainsi que des veillées et des activités

organisées par les animateurs.

Ce séjour a offert bien plus que des activités sportives : il a permis aux jeunes de renforcer leur autonomie, d'apprendre l'entraide et de favoriser l'esprit d'équipe, le tout dans un cadre naturel exceptionnel. Ils ont pu s'initier à de nouvelles disciplines et se forger des souvenirs mémorables.

Forum des Associations Sportives :

Le samedi 7 septembre 2024, le Stade Mathez a accueilli le Forum des Associations Sportives, un événement incontournable pour promouvoir les clubs locaux et encourager la pratique sportive. Cette journée a été l'occasion de renforcer les échanges entre les associations et le public, tout en offrant une visibilité aux structures sportives.

Les démonstrations gratuites réalisées par les clubs ont particulièrement séduit les visiteurs, contribuant à l'ambiance conviviale et dynamique de la journée. Une belle réussite pour le sport et la vie associative.

Les autres évènements sportifs organisés ou co-organisés par la MIA :

- Marche « Octobre Rose »
- Cross des écoles
- « Parcours du Cœur »

Conclusion :

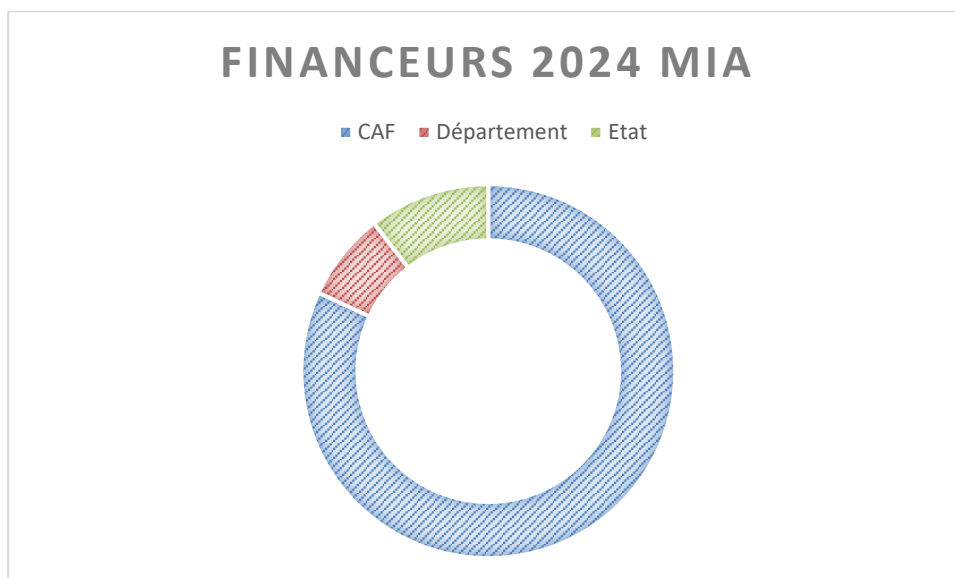
La MIA relève le défi en consolidant et en élargissant l'éventail d'activités proposées, tout en veillant à une gestion rigoureuse des fonds publics. L'agrément obtenu permet de satisfaire les attentes des habitants en offrant une variété d'activités. Ainsi, l'offre de services se diversifie, s'enrichit et renforce l'attrait de la commune.

2 -Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 360 435,24 €.

Elles sont principalement composées de subventions de la CAF, du Département et des Services de l'Etat, ces dernières représentent 77% des recettes de fonctionnement.

- Le chapitre 70 « Produits des services » reprend les recettes des ALSH, garderies, adhésions, participations aux sorties... Le montant de ce chapitre a augmenté de 34 % (soit 32 K€) pour atteindre 94 703,28€.
- Le chapitre 74, intitulé « Dotations, subventions et participations », atteint un montant de 265 731,96 €. On note également une augmentation de 48 000 €, ce qui représente une hausse de 18 %.



La recherche active de financements est évidente. Le budget annexe suit la même approche que le budget principal en finançant intégralement les initiatives réalisées.

III Les orientations budgétaires pour 2025

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, il sera nécessaire de maintenir l'élan instauré par la création du budget annexe MIA. Chaque secteur a élaboré son propre plan d'action, que vous trouverez ci-dessous :

- Proposer un nouveau séjour « Découverte des sports d'hiver »,

- Prendre en compte les idées et besoins des habitants pour proposer un panel d'activité encore plus large et développer de nouveaux ateliers,
- Maintenir l'organisation du forum des associations sportives,
- Travailler avec les adhérents de la MIA la programmation des « Voyages de familles » et « Quartiers d'été »,
- Poursuivre l'accueil des jeunes de 18-25 ans les samedis à la MIA et accompagner leurs initiatives,
- Poursuivre la mise en place des formations BAFA,
- Poursuivre les interactions entre école, crèche, centre social (ACM) et Cité Educative,
- Repenser les formules des ACM mercredi,
- Accompagner l'association CSS de Jeumont dans l'organisation des Championnats régional et de France de pétanque,
- Travailler sur le renouvellement du label « Ville active et sportive »,
- Engager les travaux d'extension MIA afin de proposer un accueil de qualité plus adapté aux usagers.



CONCLUSION :

En ce qui concerne l'accueil, bien que des initiatives aient déjà été mises en place, l'accent sera mis sur la création d'un espace d'accueil chaleureux dans le cadre de l'extension de la MIA.

Concernant la participation des habitants, la formation de groupes de travail se poursuit en collaboration avec le conseil d'exploitation, afin de prendre en compte en permanence les besoins des résidents dans le processus décisionnel.

La coopération avec le service de communication de la ville a permis de développer des supports visuels, illustrant le succès des activités proposées par le Centre Social.

La priorité restera donnée à la nécessité de s'adapter et de se développer pour mieux répondre aux attentes des Jeumontois.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le



ID : 059-215903246-20250204-D05_2025-DE